

**Compte rendu du Conseil Municipal
d'ANTHELUPT
Du 14/04/2016 à 20 h 30**

L'an Deux Mil Seize,
et le Quatorze Avril Deux Mil Seize à Vingt heures Trente Minutes

Le Conseil municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BERNARD

Présents : Christophe RAGON - Nicolas THOUVENIN - Patrick VANEL - Nicole CLAVER - Aimé BARRY - Valentine GREILICH - Franck DUBOIS - Josiane WOLFF - Florent ANTOINE

Nicole CLAVER a été nommée Secrétaire

017/2016 – demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour l'accessibilité PMR et sécurité routière.

A cet effet, Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 8050,00 € HT de la société THIRIET TP et un devis d'un montant de 9543,60 € HT de la société SIGNALISATION NOUVEL HORIZON représentant un montant global de 17593,60 € HT pour ce projet.

L'assemblée après en avoir délibéré :

- Accepte les devis de THIRIET TP et de Signalisation Nouvel Horizon d'un montant global de 17593,60 € HT
- Décide de demander une subvention au pour l'accessibilité PMR et sécurité routière.
- Dès accord de l'Etat demande à monsieur le Maire de lancer les travaux d'accessibilité PMR et sécurité routière
- Informe que les travaux seront prévus au budget communal de 2016.

018/2016 – changement de trésor public

Monsieur le maire propose à l'assemblée que pour des raisons de praticité et pour regrouper les divers services dans le même lieu, à savoir Einville au Jard – chef-lieu administratif, il serait souhaitable de transférer nos comptes budgétaires (commune – assainissement) vers la trésorerie d'Einville au Jard.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte de transférer les comptes de la commune et de l'assainissement à la trésorerie d'Einville à compter du 1^{er} janvier 2017 afin de regrouper sur le même site les administrations (Communauté de Communes du Sânon – Trésor public)

Autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches nécessaires à ce transfert

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Pour faire suite aux différentes réunions informelles et à la réunion du conseil municipal du 11 mars dernier, un ultime débat a été engagé sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) confirmant la délibération du 11 mars dernier.